

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 028-282800374-20260522-2026\_D\_26-DE



## CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	15
POUVOIRS	2
NOMBRE D'ABSENTS	12
NOMBRE DE VOTANTS	17
QUORUM	14

*L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.*

### Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
- Martine BOUILLARD
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Philippe GALIOTTO
- Jacky GAULLIER
- Bernard GOUIN
- Sylvie HONNEUR-BÔCHER
- Bertrand MASSOT
- Martine MOKHTAR
- Benoît PELLEGRIN
- Jean-Louis RAFFIN
- Damien STEPHO
- Max VAN DER STICHELE

### Pouvoirs :

- Evelyne LEFEBVRE a donné pouvoir à M. MASSOT
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. DUCERF

### Excusés :

- François BELHOMME
- John BILLARD
- Ghizlan CHOUAYB
- Alain CONTREPOIS
- Hélène DENIEAULT
- Lydie GUERIN
- Patrick LAFAVE
- Olivier MARCADON
- Jean-Noël MARIE
- Caroline VABRE

### Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

### Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAU, Payeur départemental.

Délibération n° : **2026-D-26**

Objet : **Désignation des représentants des collectivités en Commission Consultative Paritaire (CCP)**



## CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

Délibération n° : **2026-D-26**  
Objet : **Désignation des représentants des collectivités en Commission Consultative Paritaire (CCP)**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Le Centre de gestion assure le secrétariat de la Commission Consultative Paritaire (CCP) pour les collectivités et établissements publics affiliés.

En application de l'article R.272-4 du code général de la fonction publique (CGFP), la CCP est composée en nombre égal de représentants du personnel des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion, et de représentants des employeurs publics, élus locaux des collectivités et établissements publics affiliés.

Par délibération n° 2022-D-58 du 25 novembre 2022, le Conseil d'administration a procédé à la désignation des élus pour siéger en CCP après les élections professionnelles du 8 décembre 2022. La CCP est composée de 8 titulaires et 8 suppléants dans chaque collège.

Le mandat des représentants des employeurs publics appelés à siéger au sein des CCP a pris fin en même temps que leurs mandats électifs locaux, et ce, même si ces derniers ont été réélus au sein de leurs collectivités à l'issue des élections municipales de mars 2026.

Il est donc demandé au conseil d'administration de désigner l'ensemble des représentants des collectivités et établissements publics employeurs qui siégeront au sein de cette instance.

En vue de procéder à ces nouvelles désignations, il vous est rappelé que :

- Le Président du Centre de gestion est président de droit de la CCP rattachée au CDG. Il peut désigner par arrêté un élu de son choix pour le représenter,
- Conformément à l'article R.272-11 du CGFP, il vous appartient de choisir ces représentants parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une CCP (donc parmi les élus des collectivités et établissement obligatoirement affiliés),
- La CCP doit comprendre un nombre égal de représentants du personnel et de représentants des collectivités et établissements employeurs,
- Tout représentant titulaire des collectivités et établissements publics employeurs qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la CCP pourra se faire remplacer par n'importe lequel des suppléants désignés pour siéger en CCP.

Il est demandé au Conseil d'administration de désigner les élus représentant le collège « employeur » de la CCP comme suit :

Au regard de l'ensemble des éléments précités, il est demandé au Conseil d'administration :

- ▷ de désigner les élus représentant le collège « employeur » de la CCP comme suit :



CCP		SUPPLÉANTS	
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
<b>MASSOT Bertrand</b>	Maire de LUISANT et Président du CDG	<b>PLAULT Jean-Michel</b>	Maire de SOURS
<b>DUCERF Jean-Luc</b>	Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	<b>DAVID Marie-Pierre</b>	Adjointe au maire de LÈVES
<b>HANOT Françoise</b>	Adjointe au maire de LUCÉ	<b>DELAPLACE Evelyne</b>	Maire de VERT EN DROUAIS
<b>BEYSSAC Benjamin</b>	Maire de NOGENT LE PHAYE	<b>LEHOUX Sylvie</b>	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL
<b>ROBERT Magalie</b>	Maire de BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	<b>HALLOUIN Frédéric</b>	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
<b>JAMOIS Jocelyne</b>	Maire de NOGENT SUR EURE	<b>VAN DER STICHELE Max</b>	Maire de VER-LÈS-CHARTRES
<b>BOUR Loïc</b>	Maire d'ÉPERNON	<b>LE ROUX Corine</b>	Maire de BOUTIGNY-PROUAIS
<b>MONTBAILLY Sandrine</b>	Adjointe au maire de MAINVILLIERS	<b>BIRRE Julien</b>	Maire d'ÉOLE EN BEAUCE

Les membres du Bureau réunis en date du 7 mai 2026 ont émis un avis favorable.


Le Conseil d'administration, décide, à l'unanimité :

- ▶ De désigner les élus représentant le collège « employeur » des CCP comme suit :

CCP		SUPPLÉANTS	
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
<b>MASSOT Bertrand</b>	Maire de LUISANT et Président du CDG	<b>PLAULT Jean-Michel</b>	Maire de SOURS
<b>DUCERF Jean-Luc</b>	Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	<b>DAVID Marie-Pierre</b>	Adjointe au maire de LÈVES
<b>HANOT Françoise</b>	Adjointe au maire de LUCÉ	<b>DELAPLACE Evelyne</b>	Maire de VERT EN DROUAIS
<b>BEYSSAC Benjamin</b>	Maire de NOGENT LE PHAYE	<b>LEHOUX Sylvie</b>	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL
<b>ROBERT Magalie</b>	Maire de BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	<b>HALLOUIN Frédéric</b>	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
<b>JAMOIS Jocelyne</b>	Maire de NOGENT SUR EURE	<b>VAN DER STICHELE Max</b>	Maire de VER-LÈS-CHARTRES
<b>BOUR Loïc</b>	Maire d'ÉPERNON	<b>LE ROUX Corine</b>	Maire de BOUTIGNY-PROUAIS
<b>MONTBAILLY Sandrine</b>	Adjointe au maire de MAINVILLIERS	<b>BIRRE Julien</b>	Maire d'ÉOLE EN BEAUCE

Envoyé en préfecture le 27/05/2026  
Reçu en préfecture le 27/05/2026  
Publié le  
ID : 028-282800374-20260522-2026\_D\_26-DE

Le

  
Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **27 MAI 2026**

De la publication le :

**28 MAI 2026**

Par délégation,

La Directrice générale,

Gabrielle BARRETT-JACQUET

